

# Compost d'ordures ménagères / déchets verts



Résultats issus d'1 prélèvement fait par les Chambres d'Agriculture LR. Analyses réalisées en 2010.

Profil	Réglementation en vigueur	Avis des Chambres d'Agriculture LR
<input checked="" type="checkbox"/> d'un amendement organique (AO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U42-001 «engrais organique»	Attention, le cuivre est l'élément limitant de la dose d'apport ; bien le prendre en compte dans le calcul de cette dernière.
<input type="checkbox"/> d'un engrais organique (EO)	<input checked="" type="checkbox"/> Norme NF U44-051 «AO hors compost de MIATE»	
<input type="checkbox"/> d'un produit mixte (AO+EO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U44-095 «compost de boues ou MIATE»	

**Producteur :**  
**SITOM du Littoral**  
 Usine de tri - compostage  
 34 410 Sérignan  
 Tél. : 04.67.39.77.05

Services connexes : Livraison possible sur demande.

## Définition - Origine - Process :

Amendement organique de 2 à 4 mois issu du compostage de la fraction fermentescible des ordures ménagères et de déchets verts. Proportions massiques sur MB non communiquées.

Procédé : broyage des déchets verts et extraction de la fraction fermentescible des ordures ménagères par tri manuel et mécanique. Mélange et fermentation dans un digesteur avec arrosage et aération constants pendant une période de 4 à 8 semaines.

Granulométrie : non précisé mais criblage à la maille de 10 mm de diamètre ou de 20 sur demande.

Conditionnement : vrac.

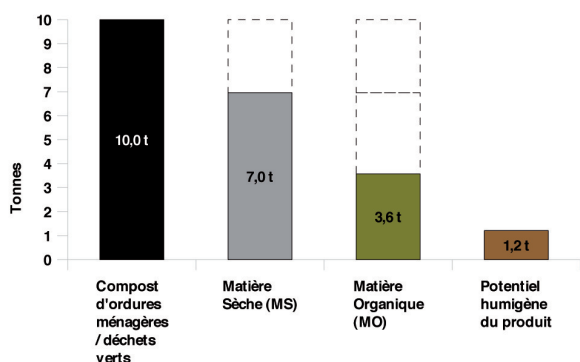
## L'essentiel - A retenir :

- Amendement organique très stable. Potentiel humigène faible.
- Teneurs en éléments NPK moyennes.
- Faible contribution à la nutrition azotée de la plante l'année de l'apport.

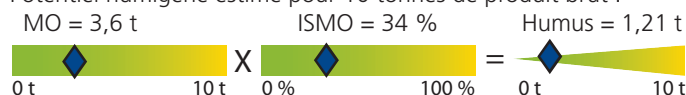
- Privilégier un épandeur équipé d'une table d'épandage ou d'une guillotine avec poussoir.
- Inertes et agents pathogènes : conformes à la NF U44-051.
- Eléments traces métalliques : conformes à la NF U44-051. Teneurs élevées en plomb et zinc (78 % et 91 % du maximum autorisé par la norme), et assez élevées en cuivre et nickel.
- Micro-polluants organiques : conformes à la NF U44-051.

## Caractéristiques agronomiques :

La quantité de produit à apporter pour entretenir ou redresser le taux de MO de votre sol dépend du potentiel humigène du produit et non de sa teneur en MO seule.



Potentiel humigène estimé pour 10 tonnes de produit brut :



Le rapport C/N<sub>total</sub> : 17,5



Le pH eau : pas de données



10 t/ha de produit brut apportent :

	N organique	N minéral	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	K <sub>2</sub> O	MgO	CaO
Apport total en unité ou kg/ha	87 kg/ha	9 kg/ha	50 kg/ha	58 kg/ha	65 kg/ha	744 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles dès la 1 <sup>ère</sup> année	20 kg/ha	9 kg/ha	50 kg/ha	58 kg/ha	65 kg/ha	744 kg/ha
Nombre d'unités <b>potentiellement disponibles les années suivantes</b>	67 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha

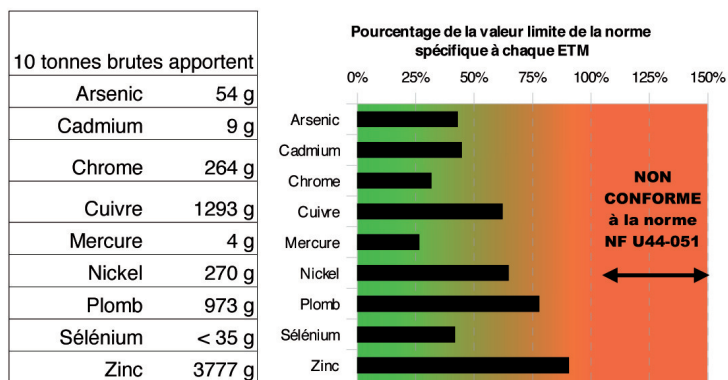
Coefficients d'équivalence engrais : N<sub>total</sub> : 0,23  
 basés sur la bibliographie ch.8 tome 1

P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 1

K<sub>2</sub>O, MgO, CaO : 1

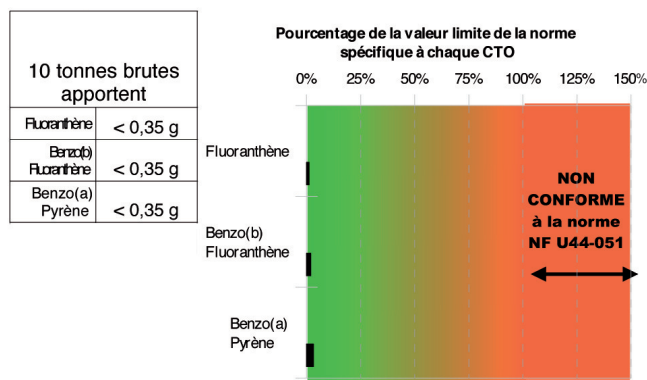
# Critères d'innocuité du produit :

## Éléments traces métalliques (ETM) : Analyse obligatoire



Valeurs maximales fournies par le producteur (3 analyses).

## Micro-polluants organiques (CTO) : Analyse obligatoire



Valeurs fournies par le producteur (1 analyse).

Masse volumique :  
 • 10 t = 18 m<sup>3</sup>  
 • 1 m<sup>3</sup> = 561 kg

## Notre exemple :

Le tableau ci-dessous ne donne qu'un exemple choisi à partir de situations fréquemment rencontrées. Les exemples de doses affichées ne sont en aucun cas des conseils universels. La dose indiquée est valable pour des conditions d'emploi précises. Veuillez à adapter votre dose d'apport avec les aides aux calculs du chapitre 8 du tome I.

» La dose avec objectif «redressement» est calculée pour remonter le taux de MO de seulement 0,1 % (ou 1 ‰), compenser les pertes en humus et tenir compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose avec objectif «entretien» est calculée pour un sol dont le taux de MO est à l'optimal pour la culture et le sol considérés. La dose d'apport sert à compenser les pertes en humus et tient compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose indiquée tient compte également des flux limites en ETM et CTO (annuels et sur 10 ans) à respecter réglementairement.

• Demander systématiquement les analyses complètes du produit à épandre.

Famille culturale	Espèce	Objectif	Exemple de dose d'apport	Facteur limitant la dose	Matériel d'épandage optimal, compléments Cf. chapitre 7	
					Table épandage	Poussoir et guillotine
Viticulture	Vigne	Redressement avant plantation	23 t/ha/5ans	Cuivre	Conseillé	Conseillé
		Entretien / vigne en place	11 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Grandes cultures	Blé dur Tournesol	Redressement	23 t/ha/3ans	Cuivre	Conseillé	Conseillé
		Entretien	13 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Arboriculture	Pommier	edressement avant plantation	23 t/ha/5ans	Cuivre	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	23 t/ha/3ans	Cuivre	Conseillé	Conseillé
	Pêcher	edressement avant plantation	23 t/ha/5ans	Cuivre	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	23 t/ha/3ans	Cuivre	Conseillé	Conseillé
Maraîchage	Melon	Redressement	15 t/ha/2ans	Cuivre	Conseillé	Conseillé
		Entretien	15 t/ha/2ans	Cuivre	Conseillé	Conseillé
	Artichaut	Redressement	23 t/ha/2ans	Cuivre	Conseillé	Conseillé
		Entretien	0 t/ha/2ans			
Prairies	Ray Grass	Entretien	23 t/ha/3ans	Cuivre	Conseillé	Conseillé